

Qui sommes-nous ?

Projet de territoire

Urbanisme

Energie Climat

Agriculture Environnement

Economie

Tourisme et culture

LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

REUNION PUBLIQUE : 5 avril 2017 :
diagnostic du territoire [dans le cadre
de la révision du SCoT]

PROCHAINEMENT: enquête
publique de la déclaration de projet
de développement du parc animalier
de Courzieu

Commercez localement par internet
sur l'Ouest Lyonnais !

[Voir toutes les actualités](#)



TOUTES LES PHOTOS

[Consultez notre galerie photos](#)

TOUTES LES VIDÉOS

[Consultez notre galerie vidéos](#)

PROCHAINEMENT: enquête publique de la déclaration de projet de développement du parc animalier de Courzieu

Par arrêté du 10 février 2017, le Préfet du Rhône a prescrit l'ouverture d'une enquête publique afin de permettre au public de communiquer ses observations sur le projet d'extension du parc animalier situé sur la commune de Courzieu.

RAPPEL: le projet d'extension du parc animalier

Le projet d'évolution du parc animalier de Courzieu vise à développer les équipements touristiques et techniques existants principalement en extension des constructions existantes ainsi que la construction de logements de fonction.

Ce développement est nécessaire pour maintenir cet équipement touristique sur la commune, jouant un rôle phare dans l'activité touristique intercommunale et départementale. Il s'agit d'un véritable projet d'intérêt général à soutenir.

Il a pour conséquence de modifier le schéma de cohérence territoriale de l'Ouest Lyonnais et le plan local d'urbanisme de la commune de Courzieu pour lesquels ces documents s'appliquent.

Ce projet est soumis à enquête publique pour recueillir les observations du public.

L'enquête publique



L'enquête publique se déroulera du lundi 20 mars 2017 à 9h00 au samedi 22 avril 2017 à 12h00.

Dossier et registre

Un dossier présentant le projet et un registre permettant de consigner les observations seront mis

à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture:

- au siège du Syndicat de l'Ouest Lyonnais, 25 chemin du stade, 69670 VAUGNERAY
- à la mairie de Courzieu, place de la Mairie, 69690 COURZIEU
- au siège de la communauté de communes du Pays de l'Arbresle, 117 rue Pierre Passebard, 69210 l'ARBRESLE

Il sera possible d'adresser ses observations par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de

Courzieu.

Accès web

Un **dossier** d'enquête, ainsi qu'un **registre**, *dématérialisés*, seront également accessibles pendant toute la durée de l'enquête sur un site internet dédié à cette démarche au lien suivant : [enquête publique concernant le parc animalier de Courzieu](#) (possibilité de consulter les observations du public).

Un poste informatique sera disponible aux jours et heures habituels d'ouverture à la communauté de communes du Pays de l'Arbresle permettant une connexion internet à l'enquête publique.

Permanences

Des **permanences** du commissaire-enquêteur seront organisées permettant au public de lui communiquer directement ses observations :

- vendredi 24 mars de 13h30 à 16h30 à la mairie de Courzieu
- jeudi 30 mars de 15h00 à 18h00 à la communauté de communes du Pays de l'Arbresle
- lundi 10 avril de 9h00 à 12h00 au Syndicat de l'Ouest Lyonnais
- samedi 22 avril de 9h00 à 12h00 à la mairie de Courzieu

Communication du dossier d'enquête

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la Préfecture du Rhône : Direction Départementale des Territoires - Service Planification Aménagement Risques - Unité procédures administratives et financières - 165 rue Garibaldi - CS 33862 69401 Lyon Cedex 03

 Envoyer à un ami  Imprimer  Augmenter la taille  Diminuer  Partager

Newsletter

Saisir ici votre email

✓ OK

Prélevé avec
le site du SOL
le 08/03/2017